



Verts Auvergne

Le journal de l'écologie politique



n° 61 - septembre 2014 - 2 € -

édito

Croissance économique : ce n'est pas la taille qui compte



Les partis politiques de droite comme de gauche ne cessent de s'alarmer de la baisse tendancielle de la croissance depuis 40 ans, et de se fixer comme priorité d'inverser cette courbe, quitte à aller la chercher «avec les dents». Force est de constater qu'aucun gouvernement n'est parvenu à enrayer cette baisse de la croissance. Par contre, la poursuite effrénée de cet objectif a servi d'éternel prétexte pour justifier de nombreuses réformes de dérégulation de l'économie au détriment des conditions de travail et du respect de l'environnement.

Revenons brièvement sur ce qui est communément appelé la «**croissance**» : ce n'est pas un indicateur de bien-être, de progrès de la société vers une meilleure qualité de vie, ce n'est que l'abréviation faite couramment

de «**croissance économique**», l'indicateur désignant le **taux de variation du PIB (Produit Intérieur Brut)**. La quête de croissance revient donc à chercher à augmenter continuellement la quantité de biens et de services que nous produisons. Se donner cela comme objectif premier, au détriment de notre cohésion sociale et de notre patrimoine naturel, correspond à la doctrine dite du «productivisme».

Productivisme et consumérisme ne sont au final que les deux faces d'une même pièce. Produire plus implique de vendre plus et donc de proposer des prix de vente toujours plus bas pour que les consommateurs puissent acheter toujours plus. Cela amène à différentes dérives, comme une recherche perpétuelle de réduction du prix du travail, et donc des salaires et des cotisations sociales, pour réduire les coûts de production. D'autre part, cela incite à fabriquer des biens jetables, à usage unique, ou tout du moins à durée de vie réduite, conduisant à la pratique de l'obsolescence programmée pour s'assurer que les consommateurs auront besoin d'acheter régulièrement.

D'ores et déjà, ces logiques sont mortifères : consommation des ressources naturelles de notre planète supérieure à leur capacité de régénération, production de toujours plus de déchets insuffisamment recyclés entraînant pollutions et gaspillages de matières premières, moins de financement pour les organismes de solidarité et de redistribution des richesses dû au manque de cotisations sociales. Le pouvoir d'achat devient tellement inégalement réparti que les plus modestes ne peuvent plus simplement satisfaire leurs besoins essentiels, alors que les plus riches alimentent l'économie virtuelle.

Voilà pourquoi nous, écologistes, voulons inverser cette tendance en changeant de paradigme. **Nous nous revendiquons de «l'anti-productivisme» car nous ne poursuivons pas comme objectif la hausse de la croissance, mais l'amélioration durable des conditions de vie de tous dont le préalable est la prise en compte de notre environnement dont nous sommes dépendants pour vivre.** Nous ne voyons pas la croissance comme une fin en soi, nous ne cherchons pas à faire croire que son retour est une condition sine qua non à la résolution des problèmes de notre société, d'autant qu'une croissance durable est fort peu souhaitable et de toute façon fort peu probable. Il est grand temps d'arrêter la course à l'échalote des politiciens productivistes qui se chamaillent pour savoir lequel sera le plus à même de ramener la croissance. **Donnons-nous de nouveaux objectifs pour notre société** : la croissance de la satisfaction des besoins essentiels de tous, une société de pleine activité (professionnelle, familiale, associative, politique), la préservation de notre écosystème (ne serait-ce que par respect pour les générations futures). Adaptions notre système économique pour qu'il ne soit plus dépendant du PIB, régulons-le pour sortir de la spirale de la compétitivité qui oppose les peuples en développant du protectionnisme sur critère social et environnemental et la responsabilité sociétale des entreprises. Une alternative durable au système actuel est possible, elle sera nécessairement écologique, à nous de l'inventer, de permettre son épanouissement.

Nicolas BONNET
23 septembre 2014

Sommaire

1 - Édito de Nicolas Bonnet : Croissance économique : ce n'est pas la taille qui compte

2 - Barrage de Sivens : non au barrage et soutien à la mobilisation citoyenne et pacifique
- Stop à la pénalisation du mouvement social

3 - La transition énergétique et écologique

4 - Coup de tonnerre dans le monde forestier
- Pas d'agriculture sans respect de la nature

La lettre des élus écologistes

5 à 8 - Echos de la Session du Conseil Régional des 22-23 septembre 2014

9 - Faut-il en finir avec le front républicain ?
- Motion Conseil Fédéral sur la Réforme Territoriale

10 - Un élu écologiste en milieu rural
- Élections


11 - Déchets 63 : un plan pour presque rien

12 - Sommet sur le climat : le temps de l'action
- Adhésion : l'écologie a besoin de vous.

photos : Dominique Dumazel



<http://auvergne.eelv.fr>



Barrage de Sivens : non à la violence, soutien à la mobilisation citoyenne et pacifique !

Communiqué 8 septembre 2014

Alors que la violence est montée d'un cran sur place, la mobilisation s'intensifie dans le Tarn contre le projet de construction du barrage de Sivens. Ce dernier engage notamment la destruction d'une zone humide de 13 hectares, joyau de biodiversité où vivent 94 espèces protégées.

Malgré l'entêtement des autorités à poursuivre ce matin les travaux de déboisement aux conséquences écologiques redoutables, l'opposition s'étend dans toute la région et même au-delà. Hier, dimanche 07 septembre, ce sont près d'un millier de personnes qui se sont rassemblées sur les lieux de manière pacifique pour exprimer leur opposition à ce projet archaïque et néfaste pour l'environnement.

EELV réitère son soutien à l'ensemble des associations, collectifs, militants écologistes et simples citoyens attachés à la préservation de leur milieu naturel.

EELV appelle une nouvelle fois à stopper les travaux de déboisement en attendant l'examen de tous les recours par la justice et exige un moratoire pour évaluer l'utilité et la pertinence d'un tel projet.

Les déclarations récentes de la ministre de l'écologie, en interpellant directement les élus locaux et en interrogeant l'obsession de l'agriculture intensive, vont dans le sens d'un début de remise en cause. Nous attendons désormais des actes.

EELV défend aux côtés de cette mobilisation citoyenne une agriculture humaine, raisonnée et équitable, bénéficiant à l'ensemble de la population et non plus seulement à l'intérêt de quelques-uns.

Julien Bayou et Sandrine Rousseau, porte-parole nationaux

Retrouvez tous les communiqués EELV sur <http://eelv.fr>

Stop à la pénalisation du mouvement social !

Communiqué de presse du 11 juillet 2014 du Syndicat de la magistrature dénonçant la permanence de la répression de la contestation, à Notre-Dame-des-Landes et ailleurs.

Faucheurs d'OGM, militants anti-pub, étudiants anti-CPE, « Contis » d'hier, syndicalistes de Roanne, militants de la confédération paysanne en lutte contre la ferme-usine des 1000 vaches, paysans et militants de la ZAD en résistance contre l'aéroport de Notre Dame des Landes d'aujourd'hui : triste continuité que celle de la répression du mouvement social !

Qu'ont en commun ces hommes et femmes ? Ce sont tous des acteurs mobilisés au nom de l'intérêt général pour créer les conditions d'un débat public, des précurseurs dans le combat contre la destruction de l'environnement, la diffusion des OGM ou contre des choix politico-industriels dictés par la recherche illimitée du profit, au mépris des droits des travailleurs, paysans et habitants.

Et surtout, aujourd'hui comme hier, leurs actions collectives, faites de colère spontanée et inspirées par la détresse pour certains, de démonstrations aussi pacifiques que symboliques pour d'autres, leur valent un traitement pénal hors norme, soumis à des

objectifs chiffrés que devront valider des condamnations sévères.

Tandis que les moyens manquent à la justice et à la police pour lutter contre la délinquance économique et financière, on déroule là une mobilisation policière sans précédent et, trop souvent, un traitement judiciaire en temps réel : garde-à-vue, fichage génétique, déferement et comparution immédiate, cette justice expéditive génératrice d'emprisonnement.

L'arsenal sécuritaire, renforcé sous le précédent gouvernement et toujours en vigueur deux ans après l'alternance, s'est banalisé. Voilà que sont mobilisés pour contrer des luttes sociales l'extension incontrôlée du fichage génétique qui, jadis réservé aux criminels « sexuels » concerne aujourd'hui la moindre dégradation ; la pénalisation aveugle du refus de prélèvement ADN ; le délit de participation à un attroupement armé, résurgence aggravée de la loi anti-casseurs ; les procédures d'urgence désastreuses pour les droits de la défense mais si efficaces pour

frapper par « exemplarité », sans recul...

Autant d'outils sécuritaires que le gouvernement actuel, qui a déjà enterré le projet d'une loi d'amnistie sociale, est peu soucieux ou peu pressé d'abroger.

Recourir à la pénalisation (d'ailleurs trop souvent sélective) de ces luttes, c'est enfermer dans l'illégalité toute pensée contestataire et stigmatiser un mouvement social fait de lanceurs d'alerte, qui usent de la liberté de contester l'ordre établi. C'est renoncer à y donner une réponse politique.

Le Syndicat de la magistrature dénonce cette permanence de la pénalisation du mouvement social et la banalisation des outils sécuritaires qui en sont le moyen.

La transition énergétique et écologique

La poursuite actuelle de nos modes de production et de consommation d'énergie fait peser sur la planète des risques environnementaux et sociaux inacceptables. La raréfaction des ressources (pétrole, charbon, gaz naturel), l'explosion des factures, l'indépendance énergétique (90% de notre consommation totale d'énergie est importée), le risque de catastrophe nucléaire, les émissions de gaz à effet de serre et leur impact négatif sur le climat rendent indispensable l'organisation d'une reconversion de ces modèles énergétiques.

Consommer moins, éradiquer la pauvreté et vivre mieux

La transition énergétique peut être un outil majeur de sortie de crise pour le pays avec à la clé un gisement de près de 700 000 emplois. Ce sera le progrès du siècle, une avancée réfléchie et sereine, solidaire et durable.

A partir du 1er octobre, un projet de loi sera débattu à l'Assemblée Nationale : **une occasion sociale, écologique et économique à ne pas rater, pour sortir de « l'impasse Hollande » !**

Écologistes, nous estimons que ce projet est un premier pas mais qu'il doit être sérieusement amélioré tant sur les objectifs que sur les moyens permettant de les atteindre.

— Les financements nécessaires à la transition énergétique sont estimés à **20 milliards d'€ par an**. Mme ROYAL, Ministre de l'Écologie, annonce 10 milliards sur trois ans : nous sommes loin du compte !

Nous avons besoin d'un plan « Marshall » pour la transition énergétique. Pourquoi ne pas injecter des fonds publics dans la transition énergétique par le biais de banques publiques d'investissements et intégrer dans la loi le tiers financement pour la rénovation des bâtiments ?

— Ce projet de loi doit mettre la France sur la voie d'une transition énergétique indispensable à la stabilisation des prix de l'énergie et à la sécurité de l'approvisionnement. **Le candidat Hollande avait fait plusieurs promesses concernant l'énergie**, notamment la fermeture de Fessenheim et le plafonnement à 50% de la capacité nucléaire dans la production d'électricité.

Or le projet de loi prévoit de plafonner la puissance du parc à son niveau actuel (63,2 gigawatts)..... on est loin d'une sortie de l'atome ! Cela peut s'expliquer par la volonté d'installer 7 millions de points charge pour les véhicules électriques d'ici 2030 : EDF était déjà parvenue à imposer le chauffage électrique pour trouver des débouchés à ses excédents de production, mettant le pays dans une impasse dont il n'a toujours pas su sortir. Désormais, ce serait la voiture électrique qui justifierait le maintien du parc actuel en puissance, qu'il soit prolongé ou que les centrales soient remplacées...

Réussir la transition énergétique et la sortie du nucléaire

⇒ Adoption du scénario **Négawatt**, (www.negawatt.org), scénario de transition énergétique de sortie du pétrole comme du nucléaire, qui n'est pas de la science-fiction et qui pourrait être mis en œuvre immédiatement,

⇒ mise en route dans l'urgence d'un programme enfin sérieux de **réduction de la consommation électrique** (réduction de 20%

à l'horizon 2025) et des consommations énergétiques en général, tout en éradiquant la précarité énergétique des plus démunis,

⇒ élaboration d'un programme crédible de **développement des filières électriques**

renouvelables et d'un réseau adapté à la décentralisation de cette production,

⇒ **arrêt programmé des réacteurs nucléaires les plus vieux et les plus dangereux**, sachant qu'à la fin de cette année, 33 réacteurs (sur 58) auront déjà dépassé 30 ans de fonctionnement ; le risque de catastrophe du nucléaire n'est pas pris en compte alors que cette probabilité est maintenant reconnue ; **« Personne ne pourra jamais garantir qu'il n'y aura jamais d'accident nucléaire en France »** répondit M. LACOSTE (Président de l'autorité de sûreté nucléaire), interpellé par les députés lui demandant si les centrales atomiques françaises étaient parfaitement sûres !

On notera qu'en France 6 millions d'habitants se trouvent à moins de 30 km d'une centrale.

⇒ **arrêt définitif du programme EPR** et le renoncement à tout nouveau projet de réacteur,

⇒ **organisation d'une retraite réussie du nucléaire français** en développant parallèlement un savoir-faire sur le démantèlement des installations et la gestion des déchets (hors stockage souterrain comme cela est envisagé à BURE) ; ceci est confirmé par les travaux de l'association Global Chance (www.global-chance.org) animée par Benjamin DESSUS et Bernard LAPONCHE.

Alors que la France accueillera en 2015 la conférence onusienne sur le dérèglement climatique, **il est important que le projet de loi sur la transition énergétique reconsidère le mode dominant du transport des marchandises, le camion qui dépend à 98% du pétrole :**

⇒ Voies ferrées : Maintien des gares, triages et lignes fret.

⇒ Adoption d'un plan national de transport de fret par rail, péniche et cabotage maritime.

⇒ Soutien à un maillage fret de proximité via les « wagons isolés ».

⇒ Mise en œuvre rapide d'une « éco-redevance kilométrique poids lourds », (l'écotaxe avait pourtant été adoptée par la quasi-unanimité de la classe politique).

⇒ Revenir sur la décision de généraliser la circulation des poids lourds de 44 tonnes.

⇒ Création d'un fond de modernisation de la flotte de poids lourds via un bonus-malus à l'achat de camions plus efficaces.

La grande oubliée du projet de loi : l'agriculture

Très dépendant du pétrole, notamment au travers des intrants (engrais, pesticides), **ce secteur est le premier touché par le dérèglement climatique.**

Sa transition vers le modèle agro-écologique (créateur d'emplois paysans, respectueux de l'environnement et de la santé publique) piétine, **il est important de l'inclure dans le projet de loi afin de lui donner les moyens nécessaires à une reconversion réussie.**

Il est urgent de favoriser l'installation de jeunes paysans, en développant le bio, en protégeant les semences paysannes, la vie des sols et l'équilibre des mers et des océans, en lieu et place de l'industrie agricole qui nous mène dans le mur : **1 ha de maïs ensilage cultivé en France exige 1,5 ha de soja en Amérique du Sud** le plus souvent, au détriment de la forêt amazonienne et de ses habitants et c'est du soja à 75% génétiquement modifié qui arrive dans notre assiette en passant par l'auge des animaux ! Que penser aussi de cette pratique dans le département de l'Allier qui consiste à détourner l'usage des terres agricoles vers des terrains de chasses privées !

Gérard MATICHARD

Coup de tonnerre dans le monde forestier !

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2015, le modèle économique de la gestion des forêts publiques pourrait être sérieusement remis en cause. Pour FNE, France Nature Environnement, les efforts légitimes de réduction des déficits ne doivent pas conduire à la destruction d'un système qui a été le garant d'une gestion équilibrée des forêts publiques depuis près de deux cents ans.

Le régime forestier s'applique à toutes les forêts publiques de l'État et des collectivités. Il constitue d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver le foncier forestier mais également un véritable régime de gestion encadré par l'État dans le souci de l'intérêt général.

Il en résulte une cohérence de gestion pour toutes les forêts publiques, assurée par l'Office National des Forêts, ainsi qu'une égalité entre les territoires, en permettant une redistribution des bénéfices des ventes de bois des régions où l'exploitation forestière est rentable vers les autres régions.

Ainsi que le précise le Code forestier, " les bois et forêts relevant du régime forestier satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général ", tels que la préservation de la biodiversité et l'accueil du public.

Dans deux communiqués, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) d'une part et le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN) d'autre part, alertent sur les discussions qui se conduisent au sein du Gouvernement. Selon ces sources, l'État souhaiterait compenser son désengagement partiel du financement de la gestion des forêts publiques en transférant la charge aux communes forestières, propriétaires des forêts des collectivités et qui, par la loi, doivent en confier la gestion à l'Office National des Forêts (ONF). Augmentation de 5 à 6% des frais de garderie, taxe à l'hectare de forêt gérée multipliée par 7, soit une augmentation de 50 millions d'euros sur trois ans !

Le risque serait alors grand que les collectivités demandent à se soustraire à ce régime, conduisant à la privatisation de la gestion des forêts publiques. Ce projet constituerait un recul sans précédent pour la politique forestière française et remet en cause le contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 que la FNCOFOR a signé avec l'État et l'ONF.

dernière minute : le gouvernement a renoncé à taxer les communes, mais la dotation de l'ONF sera réduite.

Pas d'agriculture sans respect de la nature



Dans ce système absurde, tout le monde paie plus cher –agriculteurs, usagers, contribuables– pour une pollution qui, loin de se résorber, s'accroît encore..

Avant même d'en appeler à une transition globale du système agricole, les écologistes demandent une rationalisation de la politique de l'eau et de la protection des ressources.

Quelques mesures devraient s'imposer :

⇒ Rapprocher les normes de l'eau brute (sans traitement) de celles de l'eau desservie afin de limiter des coûts de traitement de plus en plus élevés.

⇒ Donner des moyens à la politique de l'eau, afin de développer les politiques et mesures agro-environnementales et d'en faire de vrais leviers de transition auprès des exploitants agricoles. Selon un rapport interministériel paru cet été, une rallonge de 120 à 206 millions d'euros par an suffirait aux budgets des Agences de l'eau pour financer la totalité des plans d'action de protection des captages au niveau national.

⇒ Doter l'échelon intercommunal de la compétence de la prévention des pollutions diffuses de l'eau, via un plan d'aménagement et de gestion des espaces ruraux et agricoles. Les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pourraient améliorer la concertation entre tous les acteurs d'un territoire afin d'envisager l'élaboration de politiques globales de préservation / valorisation des ressources : d'une logique négative normes / compensations, on passerait à une logique vertueuse usage / valorisation, plus satisfaisante pour chacun des acteurs. La préservation de la ressource en eau peut notamment passer par une politique de préservation des sols, une politique foncière et agricole locales, comme par une politique énergétique liée à la gestion des déchets (effluents d'élevage notamment).

L'optimisation de l'usage d'une ressource génère ainsi des boucles économiques locales où s'alimentent écologie et économie.

François SKVOR, Odile VIGNAL, porte-parole régionaux

Le 3 septembre dernier, quelque 200 agriculteurs dénonçaient à Clermont-Ferrand l'extension des nouvelles normes de protection des eaux contre les nitrates notamment. Ils relayaient ainsi la grogne montante des agriculteurs contre le projet porté par le ministère de l'environnement d'étendre les zones dites « vulnérables » censées protéger les captages d'eau potable.

Une nouvelle fois, à l'instar du mouvement contre l'écotaxe, on se retrouve à opposer écologie et économie, sous le seul prisme du prix et de l'intérêt à court terme. **Le système français s'entête à former les jeunes agriculteurs à des méthodes d'exploitation hyper productives, chimiques et mécanisées pour finir par les « sanctionner » et les stigmatiser à coups de normes environnementales.**

Cette schizophrénie des politiques –agricoles d'une part, environnementales de l'autre– porte atteinte à une profession déjà fragilisée qu'il conviendrait d'accompagner, dans une transition douce, vers des modes cultureux rémunérateurs et respectueux de l'environnement.

Face à l'accumulation de normes environnementales coûteuses, nombre d'agriculteurs se réfugient dans le déni des pollutions engendrées. Au moment même où la France est condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne (4 septembre), pour son incapacité à améliorer la qualité de ses eaux.

D'ailleurs, dans son ambition de simplification politique et normative, le Premier ministre a tranché : si la France ne peut pas respecter la loi européenne, c'est qu'il faut changer la loi. Le 6 septembre, face aux Jeunes agriculteurs, il demandait à ce que l'on revoie la directive nitrate que la France s'est montrée incapable de respecter depuis... 1991.

Ces pollutions multiples et diffuses rendent l'eau de plus en plus difficile à traiter et donc de plus en plus chère au robinet. Les quantités de nitrate épandues contribuent à l'eutrophisation des côtes françaises, mettant le pays en situation de se retrouver une nouvelle fois sanctionné au titre des directives concernant le milieu marin.

Faut-il en finir avec le «front républicain» ?

Tel était l'objet d'un forum des journées d'été EELV à Bordeaux, animé par Marine Tondelier, membre du bureau exécutif EELV et conseillère municipale à Hénin-Beaumont



Marine TONDELIER, Erwan LECOEUR, Bernard STIEGLER, Joël GOMBLIN, photo Dumazel

Le Front National est aujourd'hui en mesure de gagner seul des cantons, des villes...

Tout un pan de l'électorat ne répond plus à l'appel du «front républicain». Entre rejet de «l'UMPS» et stratégie de victimisation, le FN a su tirer parti de sa mise à l'écart.

Pour Erwan LECOEUR, sociologue auteur du *Dictionnaire de l'extrême-droite*, qui préfère parler de «désistement républicain», **c'est une fausse réponse au piège du FN et aux extrêmes droites.** Ces différentes composantes (au moins onze tendances) ne se sont jamais rassemblées. Faut-il empêcher à tout prix le FN de prendre le pouvoir ? Ce désistement laisse croire que l'affirmation «nous (le FN) et les autres (la bande des 4)» est vraie. Il ne trouve pas un vrai front avec des antifascistes organisés, des stratégies communes. Le FN est à part et nous avons accepté comme normal la passation de pouvoir entre le père et la fille, eux qui jouent sur l'ultra-démocratie. Les écologistes sont devenus conservateurs, contraints

par la peur de faire gagner le FN.

Pour Joël GOMBLIN, politologue, auteur d'une thèse sur le vote FN, avec le front républicain, on permet à des gens (UMP) d'accéder à des postes, alors qu'ils sont ceux que l'on combat aussi. En privilégiant cela au détriment de l'idéologie, on a permis la radicalisation du FN. **Il est essentiel de mettre en application nos idées.** La meilleure réponse est l'élection à la proportionnelle, car elle permet de participer aux débats sans pour autant être majoritaires. Aujourd'hui, trois blocs idéologiques sont à caser dans deux cadres au second tour.

Erwan LECOEUR pense qu'on va devoir **remettre des lignes de fractures** car ce sont les abstentionnistes qui laissent passer le FN puisque, selon des sondages, ils sont 65% à ne pas vouloir que le FN soit au pouvoir.

Selon lui, la reconstruction de ces lignes se fera en trois pôles :

- la droite populiste et conservatrice constituée du FN, d'une partie de l'UMP et des petits partis divers droite
- un pôle central, social, démocrate gestionnaire constitué d'une partie de l'UMP, du MODEM-UDI et d'une partie du PS
- enfin d'un 3ème pôle à inventer avec EELV, une partie du PS, du PG, des Colibris, Indi-

gnés... ce pôle social-écologiste pourrait peser 30 à 40%. Cela implique de sortir du système majoritaire. et de ne faire d'accord qu'avec des gens qui veulent inventer l'avenir.

Bernard STIEGLER, le célèbre philosophe, auteur de *Pharmacologie du Front National*, pense que **nous sommes atteints par la lepenisation car nous sommes mal.**

50% des gens aujourd'hui pensent comme le FN et sa logique du bouc émissaire. Il faut produire une pensée.

Tant qu'on n'aura pas réduit la démographie, on aura besoin du système mondial industriel, de l'automatisation intégrale. TOUT sera robotisé, actuellement les géants tels Amazon, Google, Facebook, achètent des milliers de robots. Avec, à la clé, une perte de 50% des emplois. C'est la fin du fordisme et du keynésianisme, la fin du salariat. **Il faut donc inventer une nouvelle société de la fin de l'emploi et du début du travail.**

Comment on redistribue ?

Avec un Revenu contributif digne pour développer les capacités des gens. On entre dans l'économie de la contribution et de l'open data.

Et se poser les bonnes questions : savoir vivre et ne pas tout déléguer; développer les savoirs, les territoires contributifs; requalifier toutes les politiques et principalement l'Enseignement et la Recherche.

Dominique DUMAZEL

le conseil fédéral d'EELV réuni les 14 et 15 juin propose :

RÉFORME TERRITORIALE

Cahier



- qu'un volet "réforme démocratique" soit intégré à la loi et que ce volet comprenne des avancées intégrant démocratie participative et démocratie représentative, ainsi qu'une séparation nette des pouvoirs entre délibératif et exécutif ;

- que les conseils généraux soient supprimés ;

- qu'une véritable décentralisation pourrait s'incarner dans la mise en place du bicamérisme dans les régions avec une assemblée pour représenter l'ensemble des citoyens, et l'autre pour représenter les territoires ;

- d'acter la proportionnelle et le scrutin universel direct avec une prime majoritaire faible pour les scrutins territoriaux (communes, intercommunalités, métropoles et régions...);

- que l'égalité des territoires soit retenue comme objectif de la réforme et que la loi précise la péréquation inter régionale et la maîtrise de recettes fiscales. Pour ce qui est de l'égalité des territoires à l'échelle infra régionale, la loi devra en définir les principes en intégrant l'action des métropoles ;

- que La loi sur les Métropoles soit, dans le cadre de ce projet de loi Réforme Territoriale, remise à plat pour éviter la concurrence entre Régions et Métropoles et entre Métropoles. La solidarité et la coopération doivent primer sur le

marketing territorial ;

- que l'autonomie fiscale devra reposer en partie sur une décentralisation des recettes fiscales de l'Etat et sur le développement d'une fiscalité écologique ;

- que la clause de compétence générale des régions soit garantie et que des statuts différenciés puissent être mis en place selon les territoires ;

- que L'île de France rentre dans le droit comme toutes les autres régions du point de vue des compétences régionales ;

- que la loi de fusion respecte les expressions démocratiques des "vouloir vivre ensemble" et en précise les modalités, notamment les formes de consultations participatives des populations préalablement au redécoupage ;

- enfin que la carte des fusions de régions proposée par le gouvernement soit amendée pour mieux correspondre aux territoires vécus et que ce redécoupage ne se cantonne pas aux limites actuelles des régions et s'appuie notamment sur la proposition de carte élaborée par la commission Régions et Fédéralisme.

Unanimité moins 8 blancs.

Un élu écologiste en milieu rural

Dans la carte des élus de notre dernier numéro, un nom s'est envolé du côté de la Haute-Loire. Raison de plus pour rencontrer cet élu, maire de la commune de Chanteuges et président de la communauté de communes du Langeadois, Franck NOEL-BARON.



Est-ce que les électeurs ont voté d'abord pour un Vert ou pour l'agriculteur ou simplement pour l'homme ?

Dans notre milieu rural je pense que les électeurs votent d'abord pour la personne, pour ce qu'elle représente dans la commune. Étant déjà maire et, bien qu'il n'y avait pas d'autre candidat, c'était plus facile. Ceci dit les électeurs ont voté pour moi en connaissant mon étiquette politique et les idées que je défends. Cela n'a pas été un frein. Je pense avoir œuvré lors de mes mandats précédents pour améliorer la vie quotidienne de chacun des habitants de Chanteuges. Mais surtout pour accéder à cette fonction, il faut d'abord aimer les gens. Concernant mon élection à la présidence de la communauté, cela a été plus politique et même en n'ayant pas la majorité des délégués avec moi, j'ai profité de la guerre entre deux candidats de droite pour l'emporter. Je pense aussi avoir bénéficié de mon bilan du précédent mandat.

- Un maire écologiste en milieu rural, qu'est-ce que ça change ?

Je crois que dans mon cas ce n'est pas le fait d'être maire écolo qui est étrange mais plutôt le fait d'être paysan et de défendre des causes environnementales qui ne sont pas les orientations habituelles des agriculteurs de notre département. Dans la commune de CHANTEUGES beaucoup d'habitants sont sensibilisés aux causes écologiques et cela facilite l'acceptation de certaines décisions.

- Sur les dossiers locaux, quels sont/ont été tes implications :

- La salmoniculture à la ferme du Pradel

La décision de construire le CNSS - Conservatoire National du Saumon Sauvage* - est antérieure à mon élection mais par contre j'ai fait l'inauguration en 2001 et pour l'anecdote, cette inauguration de-

vait être faite par DOMINIQUE VOYNET alors ministre de l'environnement, mais elle avait démissionné quelques jours auparavant et été remplacée à cette cérémonie par Michel BARNIER commissaire européen. J'avais dans mon discours d'introduction trouvé dommage, alors que l'on inaugurerait cette salmoniculture, que Dominique Voinet n'ait pas pu faire aboutir son projet de réforme de la politique de l'eau.

- Le Parc Naturel Régional des Sources et Gorges de l'Allier

Ce dossier me tient particulièrement à cœur et je suis co-auteur pour l'écriture de la thématique Eau de la charte. Ce projet de territoire est vital pour notre pays fragile et la création de ce parc naturel régional doit nous permettre d'avoir une vraie ambition économique compatible avec la sauvegarde de notre patrimoine naturel, bâti et paysager.

- L'éolien

J'ai engagé depuis 2005 un projet participatif éolien sur le territoire du Langeadois avec l'engagement unanime des 14 communes de la communauté. A ce jour, nous contractualisons avec les propriétaires fonciers et engageons la phase de développement du projet (pose d'un mât de mesures de vent, étude faune, flore, dépôt de permis...). L'objectif est de bâtir une ou deux fermes éoliennes avec les habitants et les collectivités territoriales afin de maîtriser entièrement le dossier et de bénéficier des retombées pour le territoire. Mon regret est de ne pas avoir pu entraîner avec nous les collectivités voisines (agglomération du Puy et Com. de St Paulien)

- Est-ce que l'écologiste que tu es, peut mettre en œuvre ses idées ?

Nous sommes dans un département (la Haute-Loire) qui a d'énormes atouts sur le plan environnemental mais pas assez de gens sont sensibilisés à cette cause et plus nous serons nombreux dans les conseils municipaux, plus nos idées pourront être relayées. En ce qui me concerne j'essaie dans chacune de mes actions de faire avancer nos idées écologistes. Je garde toujours à l'esprit que nos décisions doivent avant tout servir nos concitoyens les plus fragiles et je suis persuadé que la politique que nous menons est juste.

Propos recueillis par Dominique Dumazel

* Préoccupé par la disparition continue du saumon, le Ministère de l'Environnement a décidé de mettre en place un certain nombre de mesures convergentes pour sauver le Saumon Atlantique. En 1994, le projet « Plan Loire Grandeur Nature » voit le jour. Il prévoit notamment le financement de la plus grande salmoniculture de repeuplement d'Europe.
<http://www.sau-mon-sauvage.org>
<http://www.langeadois.com>

élections

2014

résultat Européennes, la liste emmenée par Clarisse Heusquin a obtenu 101.331 voix sur les 1.472.998 suffrages exprimés, soit 6.88%

2015 élections locales :

le Premier Ministre a annoncé des élections départementales en mars et les régionales en décembre. Calendrier encore dépendant de l'avancée de la réforme territoriale.

Déchets 63 : un plan pour presque rien

Les élus écologistes de Clermont-Ferrand se sont toujours mobilisés en faveur d'une politique ambitieuse de réduction, de collecte et de traitement des déchets, politique alternative à celle centrée sur l'incinérateur de Clermont-Ferrand. Sans surprise, moins de dix mois après la mise en service de cet équipement, le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets est tout entier construit autour des 150 000 tonnes de capacité annuelle d'incinération.



Des outils et un mode de gouvernance inappropriés

a- **Organisation territoriale** - En lieu et place d'une gestion décentralisée par bassin de vie, le choix a été fait d'une départementalisation du traitement des déchets moyennant un coût de transport que d'aucuns aimeraient aujourd'hui mutualiser. Or l'approche départementalisée de ce plan cache de fortes (voire très fortes) disparités entre les territoires, disparités qui atténuent notablement la portée d'objectifs globaux et modestes à l'échelle du Puy-de-Dôme. Les territoires les moins densément peuplés se trouvent alors déresponsabilisés, les avancées obtenues dans les zones urbaines suffisant à améliorer les performances moyennes.

b- **Portée juridique limitée** - la question de la portée juridique de ce document reste entière quand on sait qu'il n'est opposable qu'aux seuls EPCI et à leurs entreprises délégataires. La question se pose alors de savoir qui sera en mesure de les mettre en demeure de respecter des objectifs fixés sur des moyennes départementales. Au final, aucun des onze syndicats de traitement des Ordures ménagères ne sera astreint par la lettre de ce plan. La phase de réflexion et de conception de ce plan aurait pu être l'occasion de l'élaboration d'une série de contrats d'objectifs pour chacune des structures syndicales, tant en matière de prévention que de collecte sélective des déchets. Le versant « valorisation » durable de ce plan aurait alors pu prévaloir sur celui de l'élimination pure en fixant les bases d'un plan départemental et différencié de prévention, de réduction à la source et de détournement (réemploi, recyclage) des déchets.

c- **Fiscalité** - Annoncé autour de 70 euros la tonne, le coût de traitement des déchets via l'incinérateur frôle aujourd'hui les 120 euros la tonne ; la TEOM des Puydômois est en train d'exploser. Un plan ambitieux se serait posé la question de la redevance ou tarifika-

tion incitative, ou redevance au poids des déchets, véritable levier dans une politique de développement du tri à la source. Ce plan se contente de mentionner les objectifs définis par le Grenelle de l'environnement et « d'insister sur l'importance de la tarification incitative comme levier de la réduction de déchets » en s'en remettant là encore à la bonne volonté des différents EPCI. Une déclaration d'intention manifestement insuffisante.

Conclusion

Nous constatons avec regret que ce projet de plan répond plus à la logique d'une obligation légale et administrative qu'à celle d'une opportunité à saisir en direction de la mise en place d'une politique de prévention et de gestion durable des déchets sur le département du Puy-de-Dôme. Il se limite donc à une adaptation à minima du plan précédent, en fonction des nouvelles réglementations et infrastructures. Cela se traduit par un manque flagrant d'ambition. Adopté en l'état, ce plan ne fera qu'enfermer un peu plus notre territoire dans un conservatisme stérile en matière de gestion des déchets. Nos concitoyens seront les premiers à en faire les frais, tant par les coûts engendrés qu'ils devront supporter que par le retard pris sur l'inexorable transition écologique en ce domaine ; transition vers les 3R (Réduction, réemploi, recyclage), transition vers l'économie circulaire et durable, intense en emplois et en ressources locales. Nous demandons donc de ne pas donner d'avis favorable à ce plan. Il doit être revu, et ce, sans faire l'économie d'une véritable consultation citoyenne.

Les élus écologistes de Clermont-Ferrand

dossier complet sur <http://elus-clermontferrand.eelv.fr/dechets-63-un-plan-pour-presque-rien-4/>

Une sous-valorisation des biodéchets : les ressources locales en biodéchets devraient nous inciter à l'ambition : moyennant un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, il serait intéressant de valoriser les rejets de toutes les sortes de cantines, ceux des grandes et moyennes surfaces, ainsi que les boues de STEP. Une étude réalisée en 2012 par l'ADUHME en partenariat avec le Conseil général 63, l'ADEME et GrDF a établi que le gisement potentiellement méthanisable sur le département pourrait produire jusqu'à 9 millions de mètres cubes de méthane, soit 99 GWh.

A rapprocher des 120 GWh d'électricité promis par l'incinérateur, et indissociables des 150 000 tonnes de CO2 qu'il relâchera dans l'atmosphère.

99 GWh représentent 9 % de la consommation finale de gaz de ville sur Clermont Communauté et 6 % de celle enregistrée sur le Puy-de-Dôme. Même en produisant un peu moins d'énergie que l'incinérateur, cette solution présente de nombreux avantages :

le fait que le biogaz est une énergie plus modulable que l'électricité (facilité de stockage, faible perte en ligne, polyvalence de ses usages, etc.)

le fait qu'il se substitue avantageusement à du gaz naturel importé massivement de Russie ou d'Afrique du Nord

son bilan environnemental : quand l'incinérateur produit 120 GWh en émettant 150 000 tonnes de CO2, ce plan de méthanisation évite l'émission de 6,1 millions de tonnes de méthane (alors captées par les méthaniseurs mis en place, et aujourd'hui relâchées dans la nature)



Sommet sur le climat : le temps de l'action

Communiqué du 23 septembre 2014

EELV se réjouit de l'ampleur inédite des mobilisations, de New-York à New-Delhi, de Rio à Paris. À l'initiative de nombreuses associations, des millions de citoyens se sont déplacés pour marcher pour le climat. A New-York, où se tient le sommet sur le climat organisé par Ban-Ki-Moon mardi 23 septembre, ce sont plus de 300000 personnes -record sans précédent- qui ont réclamé des mesures ambitieuses.

Les décideurs doivent s'appuyer sur la société civile et les acteurs locaux pour placer le réchauffement climatique en tête des priorités internationales et nationales, en fixant un objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A 3 mois de la conférence sur le Climat de Lima et à 15 mois de celle de Paris en décembre 2015 (COP21), le sommet onusien organisé par Ban-Ki-Moon réunit pour la première fois depuis 2009 les décideurs autour de la question climatique.

Il y a urgence à agir. L'aggravation de la situation climatique est actée. On estime à 8000 milliards de dollars le coût de l'inaction depuis 2012 dans la lutte contre le changement climatique. La concentration des gaz à effet de serre atteint de nouveaux records, le nombre de réfugiés climatique explose, la fonte des glaces semble irréversible.

Les écologistes souhaitent des mesures ambitieuses afin de parvenir à signer un accord global pour limiter le réchauffement climatique sur la surface du globe de 2 degrés par rapport à l'ère pré-industrielle. En ce sens, l'annonce du Président de la République d'abonder d'un milliard d'euros le fonds vert destiné à aider les pays vulnérables à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du réchauffement va dans le bon sens.

Les écologistes seront vigilants à ce que cette ambition se traduise également dans les politiques européennes et françaises, à commencer par la future loi de transition énergétique qui sera débattue prochainement à l'Assemblée nationale et qui doit fixer la baisse de la part du nucléaire à 50 % en 2025, la diminution de 30 % de notre consommation d'énergies fossiles en 2030, la division par deux de la consommation d'énergie finale en 2050 et la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030.

VERTS AUVERGNE
Journal trimestriel
du parti EUROPE ECOLOGIE
LES VERTS Région AUVERGNE
11 rue des Deux Marchés
63000 Clermont-Ferrand
tél. 04 73 91 02 73

Septembre 2014

2 € N° 61

Dispensé de timbrage CLERMONT-FERRAND



déposé le

DÉCOURAGÉ?

INDIGNÉ?

MOTIVÉ?

ADHÉREZ

COMME VOUS ÊTES!

**L'ÉCOLOGIE
A BESOIN DE VOUS***



*** Et nous avons tous besoin d'écologie...**

rendez-vous sur [http:// auvergne.eelv.fr](http://auvergne.eelv.fr)

Journal trimestriel des Verts Auvergne
imprimé par nos soins
Tirage 1800 exemplaires
ISSN 1260934 X ; CPPAP 0116 P 11214
Abonnement : 7.20 € par an
Directeur de la Publication
François SKVOR
Directeur de la Rédaction
Bruno FREGONESE
Secrétaire de Rédaction
Dominique DUMAZEL

Contactez-nous :

auvergne@eelv.fr

<http://auvergne.eelv.fr>

ou envoyez le coupon ci-dessous à
EUROPE ECOLOGIE VERTS AUVERGNE
11 rue des Deux-Marchés
63000 CLERMONT-FERRAND

M.....

Adresse.....

tél ou mail

désire

- s'abonner au journal des Verts Auvergne au prix de 7.20€/an

- adhérer au parti Europe Ecologie Les Verts

- Souhaite soutenir EELV et fait un don de€ par chèque à l'ordre de l'association de financement d'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS AUVERGNE